

## RÉSUMÉ PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE BEROLLE DU 10 DÉCEMBRE 2015

---

Sous la présidence de Monsieur Thierry Hirschi, la séance est ouverte à 20h00.

### **Préavis no 06/2015 concernant les statuts de l'ARASMAC**

- Fabienne Coderey explique que la commission a travaillé en 2 temps. Elle a d'abord fait ses remarques qui ont été présentées au comité de l'ARASMAC puis au Conseil d'Etat. Ces statuts sont ensuite venus en retour avec les modifications.
- Claude Voisin lit le rapport de la commission. Elle n'apporte aucun commentaire et recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le préavis est passé au vote et accepté avec une abstention.

### **Préavis no 07/2015 subventionnement des études musicales**

- Fabienne Coderey lit le préavis. Ce règlement est la mise en application de la Loi sur les écoles de musiques (LEM).
- Claude Voisin lit le rapport de la commission. Elle propose des barèmes plus élevés, soit Fr. 200.- au lieu de Fr. 100.-.
- Fabienne Coderey La municipalité a décidé de maintenir les propositions du préavis. La Commune a toujours contribué à une aide artistique ou sportive à hauteur de Fr. 100.- par enfant. De plus, nous devons contribuer en 2016 Fr. 8.16 par enfant (Fr. 1.88 en 2012). Cette loi sur les écoles de musique est obligatoire. Nous estimons que nous faisons déjà un gros effort pour elles.
- François Goldenschue Plûtôt que donner Fr. 100.- par enfant, ne devrait-on pas cibler une famille dans le besoin ?
- Wilfried Besson demande qui fixe les barèmes de Fr. 8.16 par enfant.
- Fabienne Coderey C'est le Grand Conseil. La contribution de l'Etat est égale aux communes.
- Michel Dauphin Les articles de loi sont mis en application. Le canton paie une partie et le solde est reporté sur les communes.
- Cornélia Henry Cette loi a permis d'améliorer l'enseignement dans les écoles. Dans notre cas, cette loi a clairement apporté un plus.
- Petra Benamo Relève que ce n'est pas le cas pour tous, car l'enseignante de son fils ne s'est pas améliorée mais coûte plus cher ;-(
- A.-L. Goldenschue Au village, peu d'enfants prennent des cours de musique dans un endroit reconnu, et par là-même toucheraient cette contribution communale. Cette contribution directe resterait une petite somme par rapport à ce que la Commune doit payer via la nouvelle loi.
- Michel Dauphin Les 100.- que verse la commune vont indirectement aux parents. Avec les Fr. 100.- que touchait le Ski-club, au final ce sont quand même les parents qui en ont bénéficié.

L'amendement est passé au vote. 4 personnes l'acceptent.

Le préavis est ensuite passé au vote et 10 personnes l'acceptent avec 9 absentions.

Le préavis est accepté tel que présenté.

### **Préavis no 08/2015 concernant le budget 2016**

- Fabienne Coderey lit le préavis. Ce budget laisse apparaître un total de recettes de Fr. 1'524'466.-, des charges de Fr. 1'665'007.50, soit un déficit présumé de

Fr. 140'541.50. Les hausses des charges sont principalement liées à la péréquation financière, à la facture sociale et aux différentes associations intercommunales, soit des éléments sur lesquels la municipalité a peu d'emprise.

Fabien Gras lit le rapport de la commission de gestion. La commission propose d'accepter le préavis tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, le préavis est accepté avec une abstention.

### **Communications municipales**

Jean-Michel Lüthi Le dossier de l'enquête pour la rénovation de l'auberge est déposé. Le début des travaux de démontage est prévu dès mi-janvier. Il rappelle que la commission peut en tout temps lui demander des informations sur les travaux.

Hervé Clémot Le règlement cantonal de l'eau a changé, nous devons financer les travaux par des fonds de réserve. Nous avons choisi la maison Pilet qui nous inspirait confiance pour ce travail de télégestion de l'eau. Nous envisageons de modifier les statuts de l'entente BBM, et surtout équilibrer ce partenariat. Il faudrait modifier l'installation pour pouvoir envoyer de l'eau à Mollens et Ballens, actuellement cette eau peut seulement monter à Berolle. A la déchetterie, deux bennes à verres seront installées avec une plateforme pour que le lancer des bouteilles soit plus pratique.

Michel Dauphin Nous avons eu des problèmes avec la fontaine des Molliettes. Le tuyau datant des années soixante qui passait sous la route était bouché de calcaire. Il a été débouché à l'aide d'un engin performant avant qu'un tuyau en PVC soit intégré pour faciliter les nettoyages futurs.

Fabienne Coderey Cette année, vous choisirez votre sapin de Noël sur pied. L'Asiabe est à la recherche d'une secrétaire 2 à 3 fois pas an pour les procès-verbaux et les convocations. Concernant l'école, nous recherchons une personne pour la surveillance à l'arrêt de bus de 11h55 à 12h20. La société de Jeunesse tiendra une petite buvette dans la salle du pressoir le 28 février, jour des élections.

Fabienne Coderey clôt la séance. Elle remercie le conseil car il y a de bons échanges au niveau des commissions. Elle profite de souhaiter à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Séance levée à 21h45

Le président

La secrétaire

Thierry Hirschi

Fabienne Borlat